



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9530^e séance

Jeu­di 11 jan­vier 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Broadhurst Estival (France)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Millard
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/1033)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/1033)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Álvaro Leyva Durán, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et M^{me} Yolanda Perea Mosquera, représentante de la société civile.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/1033, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de présenter à nouveau un exposé au Conseil de sécurité, au début d'une nouvelle année qui pourrait être déterminante pour la paix en Colombie.

C'est un plaisir que d'avoir parmi nous le Ministre colombien des relations extérieures, Álvaro Leyva Durán, à qui je renouvelle ma gratitude pour la coopération constante du Gouvernement avec l'ONU en Colombie. Je salue également la participation à la présente séance de M^{me} Yolanda Perea Mosquera, une remarquable dirigeante afro-colombienne, dont l'action en faveur des droits des femmes et des victimes et de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits est un exemple éloquent de la résilience et de la détermination de la société civile colombienne.

En effet, malgré les nombreuses difficultés de taille auxquelles se heurte encore le pays pour ce qui est d'éteindre les braises d'un conflit armé qui a duré plus de 60 ans, c'est un immense privilège et une occasion formidable pour l'ONU de pouvoir accompagner le Gouvernement et le peuple colombiens dans leur volonté de consolider la paix.

Comme nous l'avons vu récemment lors de la célébration du septième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, il reste des obstacles à surmonter, mais les ingrédients nécessaires au succès sont également réunis dans le cas de la Colombie, ingrédients qui pourraient servir d'exemple pour les situations de conflit ailleurs dans le monde.

Premièrement, la Colombie a conclu un accord de paix politique négocié, qui propose une feuille de route détaillée pour s'attaquer aux causes et aux conséquences du conflit, un accord qui reste aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était le jour où il a été signé.

Deuxièmement, nous constatons une forte volonté politique nationale, exprimée dans les engagements du Gouvernement, de diverses institutions de l'État et de la société civile.

Troisièmement, nous voyons une région et une communauté internationale, y compris le Conseil, qui demeurent unies dans leur appui au processus de paix, inspirées à juste titre par l'engagement résolu des Colombiens en faveur de la paix.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Comme le Secrétaire général l'indique dans son dernier rapport en date (S/2023/1033), nous avons constaté, au cours de l'année écoulée, des liens évidents entre l'application de l'accord et les initiatives de dialogue avec d'autres acteurs armés lancées par le Gouvernement. Les récents faits nouveaux démontrent également la nécessité de faire avancer de manière cohérente ces processus qui, pris dans leur ensemble, peuvent nous permettre de régler les problèmes persistants et d'élargir la portée de la paix.

Après avoir posé des bases importantes, il faut considérer cette étape comme une occasion d'accélérer le rythme et de concrétiser les engagements qui ont été pris. Faisons de l'année 2024 une année de mise en œuvre. Par exemple, le pacte visant à faire progresser l'application du chapitre consacré aux questions ethniques et les priorités fixées par la Vice-Présidente à cet égard doivent nous servir de guides pour progresser sur cette composante transformatrice de l'accord au cours de l'année 2024.

Il convient également de souligner l'augmentation notable des acquisitions et des formalisations de terres du fait de la priorité donnée à la réforme rurale intégrale dans le programme du Gouvernement. En outre, je suis certain que s'il est utilisé comme prévu, le système national de réforme agraire, récemment mis en place, contribuera à renforcer ces résultats au profit des populations paysannes, des peuples ethniques et des femmes rurales.

Traduire la politique publique très attendue de démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles en actions concrètes et fortes, dont les effets seront ressentis par les populations dans les territoires, serait une autre étape fondamentale dans cette transition nécessaire entre l'élaboration de plans et leur bonne exécution.

Il ne fait aucun doute qu'il sera fondamental de s'appuyer sur les progrès accomplis et de donner la priorité aux domaines qui ont été négligés pour répondre aux attentes de millions de Colombiennes et Colombiens et pour renforcer la légitimité et la crédibilité de l'accord. Il s'agit en effet de conditions préalables au succès des autres efforts de paix en cours.

La sécurité est indiscutablement indispensable au bon déroulement de toute initiative de paix. Toutefois, des événements préoccupants sont survenus dans plusieurs régions du pays. Malheureusement, depuis la date de clôture du rapport, quatre ex-combattants des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) ont été assassinés respectivement dans les départements du Cauca, de Chocó, de Sucre et de Meta. Les crimes contre des figures de la société civile, y compris des membres de peuples autochtones et des personnes revendiquant des terres, se poursuivent également. Je tiens à condamner une nouvelle fois devant le Conseil de sécurité et avec la plus grande fermeté ces attaques injustifiables, qui érodent le tissu social de communautés entières.

La situation dans des départements comme Cauca, où il y a une présence importante de personnes autochtones et afro-colombiennes, est particulièrement difficile en raison de la présence et des actions de divers acteurs armés. C'est précisément dans ces zones que l'État doit déployer sa présence de toute urgence pour freiner et contenir la violence.

Toutefois, il existe des régions où, malgré les difficultés, il a été établi qu'il est possible de faire reculer la violence. Par exemple, selon les chiffres de la police nationale, les homicides ont diminué de 16% entre janvier et octobre 2023, par rapport à la même période en 2022, dans

les municipalités où des plans de développement territorial sont mis en œuvre. Il s'agit de municipalités qui ont été historiquement touchées par le conflit. Des réductions notables ont été enregistrées, par exemple, dans les municipalités des départements d'Arauca et de Meta.

Pour que ces gains et d'autres résultats encourageants ne soient pas ponctuels et se pérennisent, il est essentiel de progresser sans tarder dans la mise en œuvre effective de politiques publiques clefs en matière de prévention et de protection. Ces efforts, menés en parallèle et en complément du dialogue avec les différents groupes armés visant à favoriser la désescalade, peuvent apporter un soulagement aux populations civiles.

(l'orateur reprend en anglais)

Malgré les difficultés rencontrées, les progrès constants accomplis par le système colombien de justice transitionnelle sont une source d'optimisme et d'espoir pour 2024. Sa structure innovante et globale, qui associe des mécanismes extrajudiciaires et judiciaires, continue de promouvoir les droits des victimes.

La Juridiction spéciale pour la paix continue d'enquêter sur les crimes graves commis pendant le conflit par d'anciens membres des FARC-EP, des membres des forces de sécurité publique, d'autres agents de l'État et des tiers civils, et d'en poursuivre les auteurs, tout en se préparant à prononcer ses premières peines restauratives. En décembre, par exemple, elle a inculpé huit anciens membres du bloc occidental des FARC-EP dans le cadre de l'affaire 01 pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis entre 1993 et 2016.

Compte tenu de l'importance cruciale des peines restauratives qui seront prononcées par la Juridiction spéciale pour la réussite du processus de paix, il convient de tout mettre en œuvre pour que les conditions nécessaires à leur exécution soient réunies au préalable. Il faut pour cela planifier en détail les activités que les personnes condamnées devront effectuer au service des victimes et des populations, assurer le financement et le soutien logistique de ces projets et prendre des mesures de sécurité adéquates pour que ces activités puissent avoir lieu, d'autant plus qu'une grande partie d'entre elles devraient se dérouler dans des communautés rurales. Tout cela nécessitera des efforts coordonnés entre la Juridiction spéciale pour la paix, les autorités nationales et les autorités locales dans le cadre de la préparation et de l'exécution des peines.

En outre, l'Unité de recherche des personnes portées disparues poursuit la tâche colossale d'apporter du réconfort aux familles de quelque 100 000 Colombiennes

et Colombiens portés disparus pendant le conflit. En décembre dernier, Gloria, une femme résiliente, a retrouvé sa fille Irene, après plus de 30 ans de séparation, puisqu'elle avait été contrainte de fuir leur maison à Putumayo en raison de menaces dont elle faisait l'objet. Irene n'avait que 8 ans à l'époque. En plus de faciliter la réunification des familles, l'Unité a, depuis sa création, retrouvé près de 1 200 dépouilles de personnes disparues, aidant ainsi les familles à faire leur deuil après des années de souffrance.

Je juge encourageant l'attachement à la paix dont continuent de faire preuve la grande majorité des anciens membres des FARC-EP. Il convient de saluer leur détermination à aller de l'avant malgré les difficultés. Je suis convaincu que l'approche multiforme du Gouvernement, avec des instruments tels que le programme complet de réintégration récemment mis en place, permettra de répondre aux besoins et aux attentes des ex-combattants. À cette fin, il est essentiel de mettre en place le système national de réintégration, avec la participation nécessaire de toutes les entités concernées.

Parmi les autres évolutions positives, je voudrais souligner les efforts conjoints du Gouvernement et des ex-combattants au sein du Conseil national de réintégration pour identifier les zones spéciales de réintégration collective. Avec cette nouvelle désignation, les parties visent à apporter un soutien égal aux ex-combattants ayant opté pour un processus de réintégration collective, qu'ils soient restés dans l'un des lieux où les anciens FARC-EP ont initialement déposé les armes, connus sous le nom de secteurs territoriaux de formation et de réintégration, ou qu'ils se soient installés ailleurs au cours des années qui ont suivi. Ces efforts sont prometteurs et, surtout, démontrent le haut degré de coopération qui existe actuellement entre les parties pour atteindre leurs objectifs communs.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je dois également souligner l'évolution positive des négociations entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN). Je me félicite des accords conclus lors du dernier cycle de négociations au Mexique en décembre et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords précédents, y compris le cessez-le-feu bilatéral et les travaux du Comité national de participation. J'encourage les parties à persévérer pour régler leurs différends par le dialogue, malgré les difficultés inhérentes à ce type de processus. Je suis convaincu que la volonté manifestée jusqu'à présent aboutira à de nouveaux résultats lors du prochain cycle de négociations, qui se tiendra à Cuba, notamment l'extension et le renforcement du cessez-le-feu entre les parties, entre autres mesures, et l'interdiction

explicite des enlèvements contre rançon, officialisant ainsi les engagements importants pris au Mexique.

Je me félicite en outre des progrès réalisés dans les négociations entre le Gouvernement et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Le respect du cessez-le-feu bilatéral en cours a permis d'instaurer le niveau de confiance nécessaire à la poursuite du processus. Je les encourage à poursuivre leurs efforts en vue de le consolider, y compris dans le cadre du troisième cycle de négociations qui vient de s'ouvrir cette semaine à Bogota. Nous tiendrons le Conseil de sécurité informé de l'évolution de ces dialogues.

Il est important de rappeler que les attentes légitimes des populations dans les zones touchées par le conflit en matière de sécurité et de jouissance des droits ne sont toujours pas satisfaites dans plusieurs régions. Cela est principalement dû aux niveaux élevés de violence générés par les conflits entre les groupes armés et à la présence d'organisations criminelles, sur fond d'un déploiement limité des institutions de l'État. À cet égard, je souhaite me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs armés pour qu'ils posent des gestes concrets pour démontrer leur volonté sincère de paix, en contribuant à une désescalade de la violence dans tout le pays, en mettant fin aux affrontements qui les opposent et en respectant la population civile.

Au début de l'année, des centaines d'élus au sein des autorités régionales et locales ont pris leurs fonctions à la suite du scrutin d'octobre dernier, notamment un ex-combattant afrocolombien élu maire de Cumaribo, dans le département de Vichada. La connaissance unique qu'ont ces autorités des dynamiques et des réalités de leurs territoires est un atout précieux dans le cadre de tout effort de consolidation de la paix. À cette fin, il est essentiel de renforcer l'action coordonnée de l'État aux niveaux national, départemental et municipal. Les actes répréhensibles commis ces derniers jours, notamment la tentative d'assassinat du maire de Tumaco, illustrent les risques auxquels sont confrontées les autorités locales. Ils soulignent également la nécessité de garantir leur protection, et c'est pourquoi il reste essentiel d'utiliser efficacement le Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique prévu par l'accord. Je condamne également l'enlèvement de l'officier d'état civil du département de Chocó.

Je saisis cette occasion pour souhaiter plein succès à M. Otty Patiño et à M^{me} Vera Grabe dans leurs travaux importants en leurs qualités de Haut-Commissaire pour la paix et de cheffe de la délégation chargée des négociations

avec l'Armée de libération nationale. Vera Grabe est la première femme à occuper ce poste dans la longue histoire d'efforts de paix en Colombie. Ces deux fonctions sont indubitablement essentielles pour concrétiser et mener à bien les efforts entrepris à ce jour. La création du conseil présidentiel chargé de la mise en œuvre de l'accord de 2016, annoncée par le Président Petro Urrego l'année dernière, revêt également une importance particulière.

À cet égard, je souhaite clore mon propos en soulignant que pour consolider durablement les progrès mentionnés, il faut renforcer la mise en œuvre de l'Accord et faire avancer les initiatives de dialogue avec les autres acteurs armés. Continuer d'œuvrer à la réalisation de ces deux tâches en ayant conscience qu'elles se renforcent mutuellement peut générer un cercle vertueux qui permettra de saisir les occasions et d'atténuer les risques. Les encouragements et la participation active du Conseil continueront de représenter un soutien très important et un des fondements – comme je l'ai dit au début de ma déclaration – du succès. La visite tant attendue du Conseil en Colombie sera une nouvelle étape dans l'histoire de l'engagement en faveur de la paix en Colombie.

La Présidente : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Perea Mosquera.

M^{me} Perea Mosquera (*parle en espagnol*) : Je salue le Ministre des relations extérieures Álvaro Leyva Durán et le Représentant spécial du Secrétaire général.

Je m'appelle Yolanda Perea et je suis originaire de Riosucio, dans le département de Chocó, en Colombie. J'ai été victime et je suis rescapée des violences sexuelles commises pendant le conflit armé. J'ai subi un avortement et ma mère a été assassinée quand je n'avais que 11 ans. Je prends la parole aujourd'hui non pas en tant que victime, mais en tant que sujet de droit, pour décrire la situation des plus de 38 145 victimes de violences sexuelles dans le pays. En tant que dirigeante et activiste afrocolombienne, défenseuse des droits humains, de la vie, de la paix et du territoire, je remercie le Conseil de sécurité de son invitation.

Je tiens à souligner qu'être une figure de la société civile en Colombie est l'une des tâches les plus dangereuses, en raison des menaces et des attaques constantes. Néanmoins, nous trouvons toujours la force nécessaire pour participer et proposer des changements positifs pour nos communautés. Il faut mettre un terme aux assassinats de défenseurs des droits humains, de figures de la société civile, de représentants des autorités ethniques et de signataires d'accords de paix. Selon Indepaz, depuis

la signature des accords de paix entre l'État colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) jusqu'au 10 janvier, 1 604 dirigeants et 410 signataires d'accords de paix ont été assassinés. Les assassinats se poursuivent.

La violence au sein des communautés n'a pas cessé. Les personnes réinsérées, en particulier les enfants qui ont été obligés de prendre les armes et qui ont subi des violences sexuelles, sont toujours en danger. Elles sont stigmatisées par la société et leurs familles. C'est pour cela que l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de 2016 est fondamental, et nous exigeons qu'il soit mis en œuvre en tant que fondement de la « paix totale », car la paix est un droit humain des Colombiens qui ne dépend d'aucun parti ou mouvement d'opposition.

Dans de nombreuses régions du pays, une transformation des groupes armés illégaux est en cours. En dépit de la signature des accords de paix, une paix véritable, stable et durable continue de se faire attendre pour la population civile, notamment les communautés ethniques, les paysans, les femmes, les jeunes et les enfants, qui sont toujours les plus touchés. Il convient de renforcer l'appui des pays garants et observateurs et de garantir des ressources suffisantes aux fins d'une mise en œuvre intégrale, en particulier du point 5 du chapitre ethnique, sur les victimes, la réforme rurale et les dispositions relatives à l'égalité des genres.

En Colombie, les femmes continuent de subir des violences dans le cadre et en marge du conflit, surtout dans les périphéries, où vivent des femmes noires, raizales, palenqueras, autochtones et paysannes, ce qui limite encore plus l'accès aux droits. Le retard pris dans la mise en œuvre des mesures tenant compte des questions de genre, énoncées dans l'accord de paix, est alarmant. Le retard dans la mise en œuvre de l'accord dans des régions comme le Pacifique colombien perpétue la violence contre les communautés, en particulier les femmes et les filles.

Nous saluons la signature par le Ministère de l'intérieur et l'unité chargée de la mise en œuvre de l'Accord final, avec le soutien de la Vice-Présidente Francia Márquez, du pacte visant à accélérer la mise en œuvre du chapitre consacré aux questions ethniques et nous demandons qu'il soit respecté. En tant que victime directe des FARC-EP, qui n'a pas regardé la guerre à la télévision mais l'a vécue dans sa chair, je préfère un accord imparfait à une guerre permanente. En tant que femmes engagées pour la paix et qui résistent à toutes les formes de violence au sein de nos communautés, nous demandons instamment qu'il soit pleinement mis en œuvre et à cette fin, nous appelons à un appui

au Gouvernement en place pour parvenir à une paix totale avec les acteurs armés qui opèrent sur nos territoires, notamment l'Armée de libération nationale et l'État-major central ; au respect du cessez-le-feu bilatéral ; à la conclusion d'un accord humanitaire respectueux des droits humains et du droit international humanitaire ; et à un cessez-le-feu qui couvre toutes les formes de violence, en particulier contre les communautés ethniques, les femmes et les filles.

Nous demandons également aux membres du Conseil de promouvoir et d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, afin de garantir la participation, la protection et le leadership des femmes et des jeunes en matière de consolidation et de pérennisation de la paix ; de garantir la pleine mise en œuvre du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains et du programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations dans les territoires, en tenant compte des besoins spécifiques des peuples ethniques et des femmes et des filles ; de mettre en avant le combat qu'ont mené les femmes et les personnes LGBTQI+ pour faciliter l'ouverture de l'affaire-phare n° 11 devant la Juridiction spéciale pour la paix, et de demander des garanties, pour que les victimes et les survivants des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre obtiennent véritablement la justice, la vérité, des réparations et des garanties de non-répétition ; et d'exhorter le Gouvernement à respecter la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme en l'affaire de Jineth Bedoya Lima, une victime de violences sexuelles durant le conflit.

Avant de conclure, je voudrais que les membres du Conseil regardent l'étoffe qui se trouve derrière moi, et qui a été confectionnée par des victimes et des personnes rescapées de violences sexuelles. Notre objectif est de fabriquer la plus grande courteline du monde pour rendre plus visible la violence en période de conflit armé et tisser l'espoir. Je voudrais à présent partager avec les membres le sens du mot *rejuntancia*, « regroupement », qui me vient de mes grands-parents. Il renvoie à la notion selon laquelle il faut au moins deux personnes pour aller en guerre ou construire la paix. En tant que victimes de conflits, nous ne voulons pas obtenir la paix au prix de notre vie. Le regroupement est la voie qui mène à la paix et à la transformation. Si ce n'est pas maintenant, alors quand ?

La Présidente : Je remercie M^{me} Perea Mosquera de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz

Massieu de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Je remercie également Yolanda Perea Mosquera de son témoignage poignant, et je salue le travail essentiel des femmes architectes de la paix et des organisations de défense des droits des femmes qui œuvrent en faveur de la paix et de la justice en Colombie. Je salue la participation à la présente séance du Ministre des relations extérieures, M. Leyva Durán.

Alors que nous célébrons le septième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, le Royaume-Uni continue d'apporter son appui indéfectible à la population colombienne dans son parcours vers la paix. Nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement à accélérer la mise en œuvre du chapitre consacré aux questions ethniques, notamment les initiatives relatives à l'accès à la terre et à la réintégration. Nous demandons instamment que de nouvelles mesures soient prises pour que 60 % de ce chapitre soit appliqué d'ici à 2026, comme convenu dans le pacte conclu par le Gouvernement récemment. Il faut appliquer pleinement les dispositions de l'accord de paix relatives au genre et aux questions ethniques pour remédier aux facteurs d'inégalité et protéger les groupes vulnérables, notamment les communautés autochtones et afro-colombiennes les plus touchées par le conflit.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par les violences commises contre des signataires de l'accord de paix, des personnes qui défendent les droits humains, des communautés, des femmes et des figures de la société civile. Les meurtres de trois signataires de l'accord de paix et défenseurs des droits humains ont déjà été signalés en 2024. Nous encourageons vivement le Gouvernement à redoubler d'efforts pour protéger ces responsables locaux et les participants au processus de paix. Les garanties de sécurité sont une composante essentielle de l'accord de paix, qui sous-tendent les progrès à accomplir dans tous les autres chapitres, y compris la réintégration. Le programme global de réintégration approuvé récemment est une mesure qu'il convient de saluer. De plus, nous appelons une fois de plus à établir, à la présidence, un bureau chargé uniquement de coordonner et de faire avancer l'application de l'accord.

Nous nous félicitons de la détermination du Gouvernement à étendre la paix par le dialogue et nous prenons note de l'intention de prolonger le cessez-le-feu conclu avec l'Armée de libération nationale (ELN). L'engagement de l'ELN à respecter le droit international humanitaire, notamment de mettre un terme aux enlèvements, doit se traduire de manière concrète sur le terrain.

Enfin, le Royaume-Uni reste déterminé à soutenir une paix globale, durable et viable en Colombie. Nous attendons avec intérêt la visite du Conseil de sécurité dans

le pays, prévue le mois prochain, pour constater *de visu* les progrès réalisés à ce jour et pour savoir de quelle manière nous pouvons accompagner la Colombie sur cette voie.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la présence du Ministre des relations extérieures de la République sœur de Colombie, M. Álvaro Leyva Durán. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, et M^{me} Yolanda Perea Mosquera de leurs exposés.

Alors que nous célébrons le septième anniversaire de la signature de l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, l'Équateur reconnaît et apprécie au plus haut point les efforts constants fournis par la Colombie en faveur de la paix et de la réconciliation nationale. Dans un contexte international complexe, exacerbé par divers conflits, le processus de paix en Colombie a été un modèle en matière de règlement des conflits par le dialogue. Nous nous félicitons de l'engagement renouvelé du Gouvernement, des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et des acteurs politiques et de la société civile à appliquer l'Accord. Cependant, l'on ne peut faire abstraction des difficultés persistantes auxquelles la Colombie se heurte. Nous sommes préoccupés par les violences et les menaces contre des figures de la société civile, des personnes qui défendent les droits humains et des ex-combattants. Il est essentiel de poursuivre les efforts pour renforcer les institutions et garantir la sécurité et le respect des droits humains de tous les Colombiens.

L'Équateur a bien conscience que la réussite de la réforme rurale intégrale est cruciale pour la Colombie et la région. La mise en œuvre de cette réforme est capitale pour les efforts visant à transformer les zones rurales et les zones touchées par le conflit, ainsi que pour le renforcement de la présence de l'État dans ces zones.

L'instauration d'une paix durable en Colombie dépend de l'intégration effective des peuples autochtones et afro-colombiens et du respect de leur diversité culturelle et de leurs droits. La signature récente du pacte visant à accélérer l'application des dispositions du chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques constitue une étape importante pour répondre aux attentes de ces communautés.

Le rôle des femmes et des jeunes dans le processus de paix est capital et doit rester une priorité. L'inclusion et la prise en compte de leurs voix sont non seulement impératives pour garantir la justice, mais elles enrichissent et renforcent également le processus de paix. Nous prenons acte de l'application des dispositions relatives à l'égalité des

genres figurant dans l'accord de paix et la politique de paix totale, et soulignons l'importance de protéger et de promouvoir les droits des femmes et des jeunes dans tous les aspects du processus de paix et de réconciliation.

Par ailleurs, les progrès réalisés dans le cadre du dialogue et de la mise en œuvre du cessez-le-feu bilatéral conclu entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale montrent qu'il est possible de mettre un terme à la violence par le dialogue. Nous nous félicitons des progrès accomplis lors du cinquième cycle de négociations qui s'est tenu au Mexique en décembre 2023, et attendons avec intérêt les résultats du prochain cycle de pourparlers qui se tiendra à Cuba.

De même, nous continuerons de suivre de près le dialogue entre le Gouvernement et le groupe qui se fait appeler État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. Nous demandons instamment aux parties de continuer de respecter l'accord de cessez-le-feu, notamment la promesse explicite qu'elles ont faite d'améliorer la protection des civils. Tout en reconnaissant les efforts bilatéraux en cours, nous nous associons au Secrétaire général pour appeler tous les acteurs armés à contribuer à une nouvelle désescalade de la violence dans l'ensemble du pays, notamment en réduisant les affrontements entre eux.

Il faut également mettre fin aux enlèvements pour avancer sur la voie de la paix et de la stabilité en Colombie. Ces actes criminels, qui touchent les communautés et remettent en cause les efforts de paix, n'ont pas leur place dans une société qui recherche la réconciliation et la stabilité.

Il est impératif que la communauté internationale, y compris le Conseil, continue à accompagner la Colombie sur la voie d'une paix stable et durable. C'est pour cette raison que nous attachons une grande importance à la visite que cet organe effectuera dans le pays en février, visite au cours de laquelle des réunions seront organisées avec tous les acteurs concernés par le processus de paix.

L'expérience colombienne est une leçon précieuse de résilience et d'engagement pour le monde. L'Équateur réitère sa solidarité et son soutien indéfectible à la Colombie, conscient que la paix dans ce pays contribue à la stabilité et à la prospérité de toute la région.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana.

Nous tenons à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, pour son exposé sur l'évolution récente de la situation en Colombie, ainsi que M^{me} Yolanda Perea Mosquera pour ses perspectives. Nous saluons également la participation de S. E. M. Álvaro Leyva Durán, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana saluent la détermination du Président Gustavo Petro Urrego, de son gouvernement et du peuple colombien, ainsi que les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la paix et la stabilité dans le pays après des décennies de conflit armé. Les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les trois derniers mois (S/2023/1033) sont encourageantes et louables, notamment en ce qui concerne les actions du Gouvernement visant à promouvoir le dialogue participatif en impliquant la société colombienne, y compris les communautés touchées par le conflit, les organisations de femmes, les peuples autochtones et afrocolombiens et les anciens membres des Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo (FARC-EP) (Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire).

À cet égard, nous souhaitons saluer les efforts déployés par le Gouvernement, les anciens membres des FARC-EP et les acteurs de la société civile pour organiser de nombreux forums, événements culturels et réunions dans tout le pays afin de commémorer le septième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, preuve de l'engagement et de la détermination de la Colombie à consolider la paix.

Nous félicitons également le Gouvernement d'avoir récemment mis en place le système national de réforme agraire, dirigé par le Ministère de l'agriculture, en vue de promouvoir la coordination indispensable entre les entités responsables de la mise en œuvre de la réforme rurale pour assurer le respect des dispositions de l'accord actuel, et qui a tenu sa première réunion en novembre 2023. Nous nous félicitons de la régularisation de la propriété foncière de 16 717 hectares, qui a bénéficié aux paysans, aux Afrocolombiens et aux victimes, dont près d'un tiers sont des femmes. La question de la terre est un élément crucial du processus de paix dans le pays.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana se félicitent également de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entre le Gouvernement et le groupe d'anciens membres des FARC-EP qui s'identifient comme

l'Estado Mayor Central Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo (État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire), dans lequel les parties s'engagent à protéger les civils dans le respect du droit international.

De même, nous nous félicitons de la tenue, le 29 octobre 2023, des deuxièmes élections municipales et départementales depuis la signature de l'accord, au cours desquelles plus de la moitié de la population en âge de voter a exercé son droit civique, y compris dans les territoires autochtones et afrocolombiens.

Le processus de réintégration est un aspect qui mérite notre plus grande attention. Nous pensons qu'une réintégration réussie des ex-combattants passe par la création de conditions de vie meilleures et durables pour eux et leurs familles. Le programme de réintégration des ex-combattants récemment adopté représente un progrès important vers l'instauration de la paix en Colombie. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que près de 80 % des ex-combattants, dont plus de 2 600 femmes, participent à plus de 5 000 projets productifs, un signe de l'engagement accru du Gouvernement colombien à mettre en œuvre l'accord en fonction de ses capacités. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts constants qu'il déploie pour promouvoir les réformes institutionnelles et allouer les fonds nécessaires à une réforme rurale intégrale.

Malgré les efforts susmentionnés déployés par le Gouvernement colombien, le processus de paix se heurte encore à des difficultés. Les membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana déplorent et condamnent la persistance des attaques armées contre les civils, 24 massacres ayant été signalés. De même, nous sommes toujours préoccupés par la persécution d'hommes et de femmes qui ont consacré leurs efforts à la défense des droits de communautés entières et à la mise en œuvre de l'accord. En effet, 46 allégations d'assassinat de figures de la société civile ont été enregistrées. Bien que cela représente une réduction par rapport au trimestre précédent, cette perte continue de vies humaines est préoccupante. Nous encourageons le Gouvernement colombien à poursuivre ses efforts en vue de la cessation des hostilités et à œuvrer à la conclusion d'accords de cessez-le-feu avec les groupes concernés.

La mise en œuvre réussie du chapitre consacré aux questions ethniques et la réforme rurale intégrale sont d'une importance capitale pour consolider la paix et régler les problèmes d'inégalité et d'exclusion qui touchent principalement les communautés autochtones et afrocolombiennes. Nous restons préoccupés par l'absence de progrès substantiels sur le chapitre consacré aux

questions ethniques. Nous constatons que la plupart des efforts visant à faire progresser les dispositions ethniques restent dans la phase de planification, y compris l'identification d'autres domaines prioritaires, au lieu d'aller de l'avant dans les domaines précédemment identifiés.

Les conditions de sécurité en Colombie restent très préoccupantes. Elles constituent une menace potentielle pour la mise en œuvre complète et réussie de l'accord de paix. Les membres africains du Conseil et le Guyana sont préoccupés par la persistance des problèmes de sécurité, en particulier dans les régions où la présence de l'État est historiquement limitée et où des niveaux record de violence touchent principalement les communautés autochtones et afrocolombiennes. En outre, les crimes liés à la dynamique économique et au contrôle social et territorial – tels que les enlèvements, l'extorsion, le recrutement forcé et les violences sexuelles liées au conflit – persistent ou augmentent. Par conséquent, les autorités doivent prendre des mesures adaptées pour prévenir ces crimes, protéger les civils et poursuivre et punir les responsables.

Face à cette situation préoccupante, nous exhortons le Gouvernement colombien à redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre d'un élément essentiel de l'accord de paix. Nous demandons également que les progrès réalisés se traduisent par des résultats concrets sur le plan économique dans la vie des ex-combattants. Les membres africains du Conseil et le Guyana saluent et encouragent les efforts continus du Bureau de la Vice-Présidente de la Colombie, S. E. M^{me} Francia Márquez, ainsi que de l'Unité de mise en œuvre de l'Accord final, visant à améliorer la mise en œuvre du chapitre consacré aux questions ethniques.

Nous réitérons notre appel au Gouvernement pour qu'il intensifie la présence de l'État dans les régions les plus touchées par les crimes, tout en assurant la sécurité et la protection de la population civile – en particulier des communautés autochtones et afrocolombiennes, qui sont les plus touchées – afin de réduire l'insécurité dans le pays.

En conclusion, les membres africains du Conseil et le Guyana saluent les progrès réalisés jusqu'à présent et réaffirment leur plein appui au Gouvernement colombien dans la mise en œuvre de l'Accord de paix final. Nous encourageons également la communauté internationale, l'ONU et les partenaires à continuer d'apporter leur soutien politique, technique et financier aux efforts de consolidation de la paix et de stabilisation menés par le Gouvernement colombien dans l'ensemble du pays. Nous réaffirmons notre soutien à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et au Représentant spécial alors qu'ils contrôlent le respect des engagements pris dans le cadre de l'accord de paix en

Colombie, grâce à leur collaboration constructive avec les différents acteurs de la société colombienne.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Álvaro Leyva Durán, Ministre des relations extérieures de la Colombie, et je remercie le Représentant spécial Ruiz Massieu de son exposé. J'ai également écouté attentivement la déclaration de M^{me} Perea Mosquera.

Au cours de l'année écoulée, toutes les parties en Colombie ont œuvré de concert pour traduire en actes leur ferme détermination à consolider et à construire la paix. La mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et la promotion de la vision d'une « paix totale » ont permis d'obtenir davantage de résultats positifs, ce dont la Chine se félicite. Nous sommes convaincus qu'au cours de la nouvelle année, la Colombie réalisera des progrès encore plus importants sur la voie d'une paix totale, de la stabilité et du développement.

Je voudrais faire les trois observations suivantes.

Premièrement, nous devons nous efforcer d'obtenir de nouveaux résultats dans la mise en œuvre de l'accord de paix. La Chine félicite le Gouvernement colombien, sous la direction du Président Petro Urrego, d'avoir fait de la mise en œuvre de l'accord de paix une priorité et d'avoir augmenté les investissements dans la réforme rurale, la distribution des terres et la réintégration des ex-combattants afin que les dividendes de la paix profitent à une plus grande partie de la population. La Colombie est à plus de mi-parcours du processus de mise en œuvre de l'accord de paix. La Chine espère qu'elle redoublera d'efforts pour éliminer les obstacles et progresser vers la pleine mise en œuvre de cet accord, et l'appuiera à cette fin.

Deuxièmement, il faut promouvoir de nouveaux progrès en ce qui concerne le dialogue et les négociations. La Chine se félicite de l'issue positive du cinquième cycle de négociations de paix entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale et espère que les pourparlers de paix entre le Gouvernement et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire progresseront sans heurts. Nous espérons que toutes les parties respecteront effectivement l'accord de cessez-le-feu, réduiront le niveau de conflit et de violence, s'appuieront sur les résultats déjà obtenus au cours des précédents cycles de pourparlers de paix et créeront un climat et des conditions plus favorables pour les prochains cycles de négociations.

Troisièmement, il faut promouvoir des progrès supplémentaires pour améliorer les conditions de sécurité. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2023/1033),

la population colombienne continue de faire face à des menaces en matière de sécurité, et les activités criminelles violentes continuent d'entraver la mise en œuvre de l'accord de paix. La Chine soutient le Gouvernement colombien dans la poursuite du déploiement des forces de sécurité dans les anciennes zones de conflit où il n'y a pas un contrôle effectif de l'État et dans la prise de mesures efficaces pour protéger les civils, en particulier les femmes, les enfants, les minorités ethniques et les autres groupes vulnérables.

Le processus de paix en Colombie a servi de modèle pour le règlement des conflits par le dialogue et la négociation, a démontré les perspectives du développement durable pour promouvoir une paix durable et constitue une référence utile pour le Conseil de sécurité dans le traitement d'autres questions sensibles. La Chine reste déterminée à soutenir fermement le processus de paix dirigé et contrôlé par les Colombiens. Nous apprécions le travail accompli et le rôle important joué par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie sous la houlette du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et nous continuerons à soutenir la Mission et ses partenaires internationaux et régionaux afin de donner un nouvel élan au processus de paix dans le pays.

Enfin et surtout, je souhaite au Conseil une visite fructueuse en Colombie le mois prochain.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu et M^{me} Yolanda Perea Mosquera de leurs exposés. Je salue également la présence du Ministre Leyva Durán, qui témoigne de l'engagement ferme du Gouvernement colombien.

Le Japon reconnaît pleinement que la sécurité humaine, les droits de l'homme et l'inclusivité sont essentiels pour favoriser la pérennisation de la paix. Tous ces éléments font partie du concept fondamental sous-tendant la politique de « paix totale » de la Colombie. Pour concrétiser ce concept, il est indispensable de protéger et d'intégrer toutes les personnes, y compris celles qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables. La mise en place d'un environnement où la sécurité, la justice et l'égalité sont assurées permettra à toutes et à tous de réaliser leur plein potentiel et contribuera au développement du pays dans son ensemble. Dans ce contexte, le Japon se félicite des progrès réalisés dans les processus de planification et de conception dans plusieurs domaines de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, tels que le processus de protection et de réintégration, la réforme rurale intégrale et la promotion de l'égalité ethnique et de l'égalité des genres. Il est maintenant fondamental d'en

assurer la mise en œuvre. Nous exhortons toutes les parties prenantes à coopérer en vue d'une mise en œuvre efficace. Le Japon félicite la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie d'avoir soutenu les efforts du Gouvernement colombien, notamment en intégrant des mesures préventives dans le cadre d'une approche de gestion des risques. Le Japon attend avec intérêt de nouvelles discussions pendant et après notre prochaine visite en Colombie sur la manière dont le Conseil de sécurité peut jouer au mieux son rôle et coopérer.

Le respect de la dignité humaine est au cœur de la sécurité humaine. Nous condamnons fermement la violence persistante et les enlèvements perpétrés par des acteurs armés et criminels. Le dialogue et des mesures concrètes fondées sur l'accord peuvent constituer une étape importante dans le règlement de ces problèmes. Dans cette optique, nous saluons le cinquième cycle de négociations entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN), qui s'est tenu au Mexique, ainsi que d'autres dialogues continus avec différents groupes armés et criminels. Nous prenons également note de l'annonce par l'ELN et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire concernant leur décision de suspendre les enlèvements avec demande de rançon. Cette annonce doit être fermement respectée.

La désignation de M^{me} Vera Grabe comme cheffe de la délégation gouvernementale pour les pourparlers de paix avec l'ELN est encourageante, et nous pensons qu'il s'agit d'une bonne décision qui s'inscrit dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous espérons vivement que le cessez-le-feu entre le Gouvernement et l'ELN sera prolongé au-delà du 30 janvier et que les accords conclus seront honorés.

Pour terminer, le Japon réaffirme son appui indéfectible aux efforts de paix en Colombie.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais remercier l'Envoyé spécial, M. Carlos Ruiz Massieu, de son travail précieux et de ses informations et M^{me} Yolanda Perea Mosquera pour sa déclaration et son courage. Je salue également la participation du Ministre des relations extérieures de la Colombie, S. E. M. Alvaro Leyva Durán, et de sa délégation à cette séance, ce qui démontre l'engagement du Gouvernement pour la politique de « paix totale ».

En tant que partisane de longue date du processus de paix colombien, et en tant que pays garant pour les négociations de paix avec les auto-proclamées État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire et pays accompagnant des négociations

avec l'Armée de libération nationale (ELN), la Suisse salue les efforts continus pour parvenir à une paix durable par le dialogue. Nous nous réjouissons que le Conseil donne, par sa prochaine visite, un signal politique de fort soutien aux efforts de paix en Colombie.

À cet égard, qu'il me soit permis de souligner les trois points suivants.

Premièrement, une approche stratégique, holistique et interinstitutionnelle, en coopération avec les autorités locales et régionales, est essentielle au succès de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, ainsi qu'à la politique de paix totale. Dans cette perspective, les nominations d'Otty Patiño en tant que nouveau Haut-Commissaire pour la paix et de Vera Grabe en tant que cheffe de délégation pour le processus de l'ELN sont à saluer. Nous relevons également les efforts visant à accélérer et à financer les dispositions ethniques et relatives au genre de l'accord de paix final, ce dans le but de lutter contre l'exclusion et les inégalités.

Deuxièmement, les pourparlers actuels continuent de porter leurs fruits. La Suisse félicite les parties aux négociations de paix pour la poursuite des négociations en cours malgré les difficultés rencontrées et salue leur engagement à mieux protéger les civils. Nous notons que la surveillance et la vérification des cessez-le-feu ont contribué à la désescalade des hostilités bilatérales. À ce titre, la Suisse appelle les parties aux accords de cessez-le-feu en cours, dont les engagements respectifs expirent ce mois-ci, à les renouveler et à considérer l'intégration des éléments multilatéraux pour renforcer leurs effets. Nous continuons à soutenir activement les acteurs principaux qui appuient les efforts de paix, en particulier la Conférence épiscopale de Colombie.

Troisièmement, la protection des civils, les garanties de leur participation au processus de paix, la réintégration des ex-combattants et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les groupes armés doivent rester au centre des préoccupations de tous. La Suisse contribue à ces activités, entre autres, par le biais du fonds d'affectation spéciale multipartenaires de l'ONU. De plus, nous avons récemment renouvelé notre soutien à Humanice-mos Desminado Humanitario, une organisation civile de déminage composée d'ex-combattants engagés dans des activités de réintégration et de réparation.

Enfin, nous attendons avec intérêt la finalisation du premier plan d'action national de la Colombie sur les femmes, la paix et la sécurité. Il est important d'assurer la cohérence de ce plan avec la politique de paix totale et les dispositions de l'Accord de paix final. Comme souligné par la bâtisseuse de paix colombienne Genith Quitiaquez

lors d'un événement de haut niveau que nous avons organisé sur ce thème en octobre 2023,

(l'oratrice poursuit en espagnol)

« [p]our la première fois, le plan d'action national donne aux femmes la possibilité de faire entendre leur voix dans l'édification de la paix. Il faut donner l'impulsion nécessaire pour qu'il atteigne les territoires qui ont été touchés par le conflit afin de maintenir la paix ».

(l'oratrice reprend en français)

La Suisse réaffirme son soutien au travail de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et continuera de s'engager pour le rôle central des femmes dans le processus de paix, le mécanisme unique de justice transitionnelle, les efforts de réintégration, ainsi que la politique de paix du Gouvernement en général et le processus de paix en Colombie.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) *(parle en russe)* : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et la représentante de la société civile, M^{me} Yolanda Perea Mosquera, de leurs exposés. Nous nous félicitons de la participation du Ministre colombien des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán, à la présente séance.

Sept ans après, l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable reste un socle solide pour la réconciliation nationale et la transformation après le conflit en Colombie. Nous notons que le Gouvernement actuel a déjà insisté plusieurs fois et à différents niveaux sur sa détermination à le mettre pleinement en œuvre. Nous constatons que Bogota prend des mesures cohérentes pour mettre en œuvre la réforme agraire, en particulier l'attribution de terres aux victimes du conflit armé interne qui a duré des décennies. Nous prenons acte du fait que 73 % des plus de 700 000 hectares de terres distribuées seront alloués aux peuples autochtones et aux communautés afro-colombiennes. Nous saluons l'engagement volontaire des autorités à appliquer 60 % des dispositions de l'Accord qui portent sur les questions ethniques d'ici à 2026. Il est clair que des efforts supplémentaires s'imposent en ce qui concerne le renforcement de l'autorité de l'État sur le terrain, l'exécution des programmes de substitution de cultures et la réintégration socioéconomique et politique des anciens rebelles.

Dans ce contexte, nous prenons note du déroulement globalement pacifique, en octobre 2023, des élections municipales et régionales, qui ont abouti à l'élection de 18 ex-combattants à divers organes, et notamment

à la fonction de maire de Cumaribo. Malheureusement, le niveau de violence général contre les participants aux efforts de consolidation de la paix demeure très élevé. Rien que durant la première semaine de 2024, il y a déjà eu deux meurtres d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. En sept ans, plus de 400 personnes ont été tuées. La fourniture de garanties de sécurité adéquates aux signataires de l'Accord final doit être une priorité pour les autorités. Sans cela, il est impossible de parler non seulement de la pleine mise en œuvre de l'Accord final, mais également de l'applicabilité des autres accords de paix.

Nous sommes conscients à quel point le dialogue du Gouvernement avec les autres groupes rebelles, comme l'Armée de libération nationale (ELN) et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, est difficile et laborieux. Nous notons que les régimes de cessez-le-feu avec ces groupes armés illégaux sont respectés dans l'ensemble, même s'ils restent fragiles. Nous soulignons le rôle de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie dans le suivi des accords avec l'ELN et l'établissement de contacts entre les parties, conformément au mandat reçu du Conseil de sécurité. Nous suivons l'évolution des négociations avec les deux groupes.

Hélas, dans un certain nombre de régions, l'effet humanitaire du cessez-le-feu a été limité par la poursuite de la violence entre les groupes armés et la persistance de leurs crimes contre les civils. Les enlèvements contre rançon, l'extorsion et le recrutement forcé de mineurs n'ont pas encore été endigués. Nous sommes particulièrement préoccupés par les agissements du Clan du Golfe, un cartel qui tente de se substituer à l'État sur le territoire qu'il contrôle en prélevant ses propres taxes et en réglementant les déplacements des citoyens et leur activité professionnelle.

Nous ne pouvons que souscrire à la conclusion du rapport du Secrétaire général (S/2023/1033) selon laquelle, malgré les efforts sincères du Gouvernement, la situation en matière de sécurité en Colombie reste le principal obstacle à la pleine mise en œuvre de l'Accord final et des autres accords de paix. Compte tenu de ce problème sérieux, nous nous félicitons que le Gouvernement colombien soit strictement attaché à la voie du dialogue et s'abstienne de faire des discours belliqueux et de recourir à la force, contrairement au gouvernement précédent. En même temps, nous prenons note de la demande formulée par la communauté internationale pour que le Gouvernement fasse mieux connaître la stratégie et les tactiques de la politique de « paix totale ».

Nous estimons que pour accroître l'efficacité des activités de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de l'ONU au sens large dans la vérification des

accords de paix en vigueur, il serait utile que les autorités colombiennes présentent au Conseil des idées concernant les buts et objectifs de leurs efforts de consolidation de la paix et, surtout, les délais prévus pour la réalisation de ces objectifs. Une telle feuille de route aiderait les membres du Conseil de sécurité à évaluer de façon plus détaillée, lors de leur prochaine visite dans le pays, les résultats des mesures déjà prises et, au besoin, à identifier de possibles ajustements aux modalités du travail de la Mission.

La Russie continuera de participer activement aux efforts internationaux en faveur de la réconciliation en Colombie et de soutenir les activités de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, sous la direction de M. Carlos Ruiz Massieu.

M^{me} Millard (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu de son exposé détaillé de ce jour, qui tombe à point nommé. Les États-Unis attendent avec un vif intérêt d'avoir une compréhension encore plus approfondie de ses efforts et de la situation en Colombie lors de la visite à venir du Conseil de sécurité le mois prochain. Par ailleurs, je souhaite une fois de plus la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre des relations extérieures Leyva Durán. Je tiens à remercier tout particulièrement M^{me} Perea Mosquera de nous avoir fait part de son vécu aujourd'hui. Sa voix compte. À l'instar de bien des menaces à la paix et la sécurité, les effets des conflits sont souvent exacerbés pour les femmes et les filles. Nous réaffirmons qu'il est essentiel de demander des comptes aux auteurs de crimes et d'adopter une approche axée sur les personnes rescapées, qui tienne compte de leurs traumatismes et qui mette l'accent sur la protection.

Les États-Unis réaffirment leur soutien résolu à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui revêt une importance cruciale pour que la Colombie progresse sur la voie de la justice pour les victimes du conflit et dans la réalisation de ses objectifs en matière de sécurité, de stabilité et de lutte contre les stupéfiants. À cet effet, nous nous félicitons d'apprendre du Représentant spécial du Secrétaire général que la Juridiction spéciale pour la paix mène des travaux préparatoires afin de mettre en place les conditions nécessaires à l'exécution des peines restauratives. Nous notons avec préoccupation que des retards persistent s'agissant du prononcé de ces condamnations et appelons toutes les parties à progresser sur ce point.

Nous sommes satisfaits que le dialogue continue entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN), et que la Mission de vérification

des Nations Unies en Colombie ait déployé plus d'une centaine d'agents à l'appui du Mécanisme de surveillance et de vérification. Nous nous réjouissons d'entendre que le Mécanisme contribue à atténuer le conflit.

Nous demeurons préoccupés par le fait que le commandement central de l'ELN ne soit pas suffisamment à même de maintenir le cessez-le-feu, et déplorons que la violence entre les acteurs dans plusieurs régions limite les effets humanitaires du cessez-le-feu, comme indiqué par le Représentant spécial du Secrétaire général. Nous continuons de suivre les discussions entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC) et croyons comprendre qu'une troisième série de pourparlers doit avoir lieu ce mois-ci. Les États-Unis continueront d'attendre que des progrès soient réalisés dans ce domaine avant d'envisager un nouvel élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour inclure la surveillance du cessez-le-feu entre les FARC-EP et le Gouvernement colombien.

L'ELN, les FARC-EP et la Segunda Marquetalia sont toujours désignés comme des organisations terroristes étrangères en vertu de la législation américaine, ce qui démontre notre solidarité avec les efforts déployés par la Colombie pour soutenir les victimes dans leur quête de vérité et de justice. En outre, les processus de paix antérieurs ont clairement montré qu'une stratégie de sécurité est nécessaire pour faire pression sur les groupes armés illégaux afin qu'ils négocient de bonne foi et que leurs actes et exactions ne restent pas impunis.

Avant que le Conseil de sécurité ne décide d'élargir le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie à la surveillance du cessez-le-feu conclu avec l'ELN, plusieurs séries de pourparlers ont eu lieu entre l'ELN et les équipes de négociation du Gouvernement. En outre, plusieurs accompagnateurs et garants internationaux s'étaient engagés à soutenir ce processus. Le Conseil de sécurité était également en contact régulier avec l'équipe de négociation du Gouvernement colombien, ce qui nous a permis de mieux cerner leurs attentes.

Malgré les progrès réalisés dans les pourparlers entre le Gouvernement et les FARC-EP, cet accord n'est pas encore arrivé à maturité. Nous attendons avec intérêt de nouvelles mises à jour de la part du Représentant spécial du Secrétaire général et du Gouvernement colombien au fur et à mesure de l'avancement de ces pourparlers.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé

instructif et M^{me} Yolanda Perea Mosquera de son exposé émouvant et éclairant. Je souhaite également chaleureusement la bienvenue à la présente séance au Ministre des relations extérieures Leyva Durán.

En tant que nouveau membre du Conseil et partenaire de longue date de la Colombie, la République de Corée souhaite souligner les points suivants.

Premièrement, nous saluons et continuons de soutenir les efforts en cours et les progrès réalisés par le Gouvernement colombien dans la mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016. Nous réaffirmons également notre appui indéfectible aux efforts inlassables déployés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour assurer la surveillance et la vérification de la mise en œuvre de cet accord. En outre, nous appelons la communauté internationale à poursuivre son appui et à renforcer sa coopération dans le cadre du processus de consolidation d'une paix durable en Colombie. À cet égard, nous tenons à évoquer le chapitre de l'accord de paix consacré à la réforme rurale et nous saluons les progrès récemment accomplis par l'Agence nationale des terres colombienne en ce qui concerne l'acquisition, la formalisation et la distribution des terres dans les régions rurales.

La République de Corée dispose d'une expérience directe en matière de réforme foncière rurale et de développement agricole et, dans le même temps, est un partenaire de développement clef dans le cadre de plusieurs projets importants en Colombie, à savoir le projet d'accélération de l'autonomisation économique des femmes vivant dans des zones rurales et le renforcement des mécanismes de gouvernance inclusive dans les régions touchées par le conflit. Comme les Présidents de la République de Corée et de la Colombie sont convenus en marge du débat général de l'Assemblée générale en septembre 2023, nous sommes déterminés à réfléchir aux moyens de renforcer la coopération bilatérale sur cette question importante.

Deuxièmement, nous appelons à prendre des mesures immédiates et effectives pour mettre fin à la violence persistante contre des ex-combattants, des figures de la société civile, des femmes et des filles, ainsi que des personnes d'origines ethniques diverses. Les garanties de sécurité pour les groupes vulnérables et les populations marginalisées sont une condition préalable à l'application de peines restauratives, alors que nous attendons le prononcé des premières peines par la Juridiction spéciale pour la paix.

En tant que signataire de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, nous notons avec une profonde préoccupation la persistance des violences criminelles contre les femmes et les filles,

notamment contre les ex-combattantes et les défenseuses des droits humains. Nous réaffirmons qu'il importe que les auteurs de ces actes soient tenus d'en répondre et nous exprimons notre appui aux travaux de la Juridiction spéciale pour la paix concernant l'ouverture de dossiers relatifs à la violence fondée sur le genre. En outre, nous prenons note avec satisfaction du premier plan d'action national colombien pour les femmes et la paix et la sécurité et des efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir un dialogue inclusif, avec la participation des femmes.

Troisièmement, nous nous félicitons des récentes séries de pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN). Nous espérons également que les négociations en cours avec le groupe qui se fait appeler « État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire » porteront leurs fruits. Les cessez-le-feu et les négociations de paix peuvent contribuer considérablement à la réduction de la violence. Dans cet esprit, nous sommes pleinement favorables au dernier élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations unies en Colombie et nous appuyons ses travaux en cours pour assurer la surveillance et la vérification du cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et l'ELN. Nous soutenons également le rôle constructif du Représentant spécial du Secrétaire général qui offre ses bons offices alors que le Gouvernement s'engage dans des pourparlers de paix avec différents groupes armés.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer que la République de Corée continuera à faire preuve de volontarisme en jouant son rôle de membre responsable du Conseil dans les initiatives pertinentes à venir, afin d'instaurer une paix durable en Colombie.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier tout d'abord le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, de ses efforts et de son exposé. Je remercie également M^{me} Perea Mosquera de son courage et de nous avoir appris comment mettre en pratique le concept fort de la *rejuntancia* (regroupement). Je me joins également aux autres membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Leyva Durán.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre appui sans équivoque aux travaux de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous saluons également les efforts inlassables déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour offrir ses bons offices afin d'accompagner les parties colombiennes dans leur volonté de donner la priorité au dialogue et à la paix.

À l'occasion du septième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), notre priorité absolue reste de continuer à soutenir sa mise en œuvre intégrale afin de parvenir à une « paix totale ». Nous saluons les progrès encourageants accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix final, notamment en ce qui concerne l'avancement d'une réforme rurale globale. Nous apprécions également à leur juste valeur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords entre le Gouvernement national et l'Armée de libération nationale (ELN). Nous saluons la volonté du Président d'établir un bureau à la Présidence chargé de l'application de l'accord de paix final, dont nous attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés par la persistance des attaques violentes perpétrées par des groupes armés et criminels, qui continuent d'avoir des conséquences graves pour les communautés, en particulier les communautés afrocolombiennes et autochtones, et d'entraver la mise en œuvre de certains aspects importants de l'accord de paix final, tels que le chapitre consacré aux questions ethniques. Nous saluons l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en œuvre au moins 60 % des dispositions de ce chapitre d'ici à 2026.

Nous encourageons le Gouvernement à mettre en place une présence intégrée des institutions et des services de l'État, notamment dans les zones touchées par le conflit, afin d'éliminer les facteurs de conflit et de prévenir la violence. La multiplication des violences contre les femmes, y compris contre des dirigeantes locales dont la participation active est indispensable à un processus de paix viable en Colombie, est particulièrement préoccupante. Il est impératif de prévenir, de traiter et de combattre efficacement ces violences et d'adopter une approche centrée sur les personnes rescapées pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix final relatives aux questions de genre.

À cette fin, nous saluons l'ouverture de l'affaire 11 par la Juridiction spéciale pour la paix, qui porte sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et sur les violences obstétricales. Nous nous félicitons également de la réactivation du forum gouvernemental de haut niveau sur les questions de genre et de l'élaboration du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. La participation pleine, sûre et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, demeure essentielle à cet égard, en particulier dans le cadre des dialogues de paix en cours.

Enfin, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le lien qui existe entre les conflits, la paix et l'environnement. La déforestation due aux activités des groupes armés et criminels, ainsi que la pollution généralisée par les mines, ont des conséquences néfastes sur les communautés et les écosystèmes naturels. Il faut voir dans le processus de paix en cours en Colombie une occasion de renforcer les capacités des communautés touchées par le conflit grâce à la protection de l'environnement.

La Slovénie attend avec intérêt la visite du Conseil de sécurité en Colombie pendant la présidence guyanaïenne le mois prochain. Nous sommes convaincus que cette visite sera l'expression de l'appui du Conseil aux activités de la Mission et aux efforts de consolidation de la paix déployés par le Gouvernement.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial Massieu de son exposé et M^{me} Perea Mosquera de son témoignage poignant d'aujourd'hui. Je me félicite également de la participation du Ministre des relations extérieures, M. Leyva Durán, à la présente séance.

Malte salue l'engagement renouvelé du Gouvernement en faveur de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et ne doute pas que la poursuite de sa mise en œuvre produira des résultats positifs. Nous nous félicitons de la priorité accordée au chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques, ainsi que de l'engagement pris d'appliquer au moins 60 % de ses dispositions d'ici à 2026. Ce point revêt une importance capitale compte tenu des conséquences disproportionnées de la violence et du recrutement d'enfants auxquels sont confrontées les populations autochtones et afro-colombiennes.

Nous nous félicitons en outre des progrès accomplis par le Gouvernement en matière de réforme rurale globale et appelons à la poursuite des efforts visant à permettre l'accès à la terre des groupes en situation de vulnérabilité et à transformer les zones touchées par le conflit. Malte félicite le Gouvernement des efforts qu'il déploie pour réduire la violence par la voie du dialogue avec les groupes armés. Nous saluons la tenue de pourparlers de paix avec l'Armée de libération nationale et la nomination d'une femme à la tête de la délégation représentant le Gouvernement à ces pourparlers de paix, ce qui témoigne de l'importance de la participation des femmes aux dialogues en cours. Nous accueillons aussi avec satisfaction les accords conclus entre le Gouvernement et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, et nous appelons à une prorogation officielle du cessez-le-feu et au renforcement de la protection des civils.

La persistance de la violence freine la réalisation de certains aspects essentiels de l'Accord final. L'absence de garanties de sécurité dans plusieurs régions de la Colombie a entravé la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile et empêché la réforme rurale d'améliorer les conditions de vie de populations entières. Les ex-combattants, les défenseurs des droits humains, les autochtones LGBTIQ+ et les dirigeants afro-colombiens continuent de faire l'objet d'attaques violentes et d'assassinats ciblés. Les femmes et les filles se heurtent à des formes de violence multiples et croisées, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre. Ces crimes doivent être condamnés dans les termes les plus forts et les responsables doivent être traduits en justice.

Nous déplorons vivement les informations selon lesquelles les enlèvements, les extorsions, le recrutement forcé et les attaques contre les écoles se poursuivent ou se multiplient. Le Gouvernement doit accélérer le déploiement d'une présence étatique intégrée dans les régions touchées par l'insécurité et allouer des ressources suffisantes pour mettre en place des garanties de sécurité solides. Nous appelons par ailleurs à ce qu'une attention soutenue et des ressources soient consacrées à la recherche des personnes portées disparues et des victimes de disparition forcée.

La violence et l'insécurité font également peser des menaces sur le processus de justice transitionnelle en Colombie, empêchant la vérité d'éclater au grand jour. La Juridiction spéciale pour la paix doit être autorisée à accomplir son travail essentiel sans entrave et bénéficier du plein appui de toutes les parties prenantes. En ouvrant l'affaire 11, la Juridiction spéciale pour la paix a, à juste titre, souligné l'importance d'enquêter sur la violence sexuelle et fondée sur le genre et les violences obstétricales et sur d'autres crimes commis contre des personnes ayant une orientation, une expression ou une identité sexuelle différente. Malte se réjouit des progrès réalisés dans les affaires dont est saisie la Juridiction spéciale pour la paix, qui s'apprête à prononcer ses premières peines restauratives. Cette prochaine étape est cruciale pour le processus de justice transitionnelle et la mise en œuvre globale de l'accord de paix.

Pour terminer, Malte constate avec satisfaction les progrès accomplis par la Colombie sur la voie de la paix. Nous sommes prêts, aux côtés de la communauté internationale, à appuyer le processus de paix, et nous attendons avec intérêt la visite du Conseil le mois prochain.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la France.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, ainsi que M^{me} Yolanda Perea Mosquera, pour leurs présentations, et je salue la présence parmi nous cet après-midi du Ministre des relations extérieures de la Colombie.

La France salue les efforts du Gouvernement colombien pour négocier avec les groupes armés, en complément de la mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016, afin de bâtir une paix durable dans le pays. Elle se félicite de l'engagement des négociations entre les autorités et le groupe autoproclamé État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (EMC FARC-EP) et de l'annonce d'un cessez-le-feu jusqu'au 15 janvier. Nous soutenons la poursuite des négociations entre le Gouvernement et le groupe Armée de libération nationale dans l'objectif de prolonger le cessez-le-feu signé le 3 août 2023. Ces développements doivent permettre aux communautés touchées de pouvoir enfin vivre en paix.

La France salue également le rôle joué par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie dans l'appui à la mise en œuvre de l'Accord. Nous nous tenons prêts à examiner une extension du rôle de la Mission pour surveiller la mise en œuvre des engagements pris à l'issue des discussions avec l'EMC FARC-EP. Nous serons également attentifs aux conclusions de l'experte internationale des droits de l'homme, qui a été chargée de recenser les obstacles à la mise en œuvre de l'accord de paix de 2016 et dont le mandat a été créé par le Conseil des droits de l'homme à l'initiative de la Colombie.

La mission qu'effectuera le Conseil de sécurité en Colombie au début du mois de février est particulièrement pertinente pour nous permettre d'apporter le soutien le plus adéquat aux efforts de paix. Nous encourageons les autorités à ne ménager aucun effort en matière de développement, de réforme rurale, d'accès à la terre et de justice transitionnelle.

Enfin, la France tient à souligner que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des clefs de la réussite de ce processus. Elle en traverse les différents volets : de l'accès à la terre à la justice transitionnelle, en passant par la réintégration des anciens combattants et l'inclusion de toutes les parties prenantes dans le processus de réconciliation. Malgré les progrès qui ont été accomplis, plus doit être fait pour protéger les femmes, mais également les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement, dont la situation est aujourd'hui très préoccupante.

Je conclurai en réitérant que la paix en Colombie n'est pas une option : le Conseil doit continuer de faire tout son possible pour consolider ce succès en s'assurant de la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la Colombie.

M. Leyva Durán (Colombie) (*parle en espagnol*) : Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à saluer tout particulièrement les représentantes et représentants de la République algérienne démocratique et populaire, de la République coopérative du Guyana, de la République de Corée, de la République de Sierra Leone et de la République de Slovénie, dont les Ambassadeurs et Ambassadrices auprès de l'Organisation des Nations Unies ont pris leurs fonctions ce mois-ci au Conseil de sécurité, qui nous accueille une fois de plus aujourd'hui en signe de son soutien sans faille à la paix en Colombie.

Je voudrais tout d'abord exprimer à toutes les personnes ici présentes la gratitude du Président colombien, Gustavo Petro Urrego, pour la décision du Conseil de sécurité de prolonger d'une année supplémentaire les activités importantes de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Sans la participation du Conseil, la paix serait simplement restée une illusion. Sans son mécanisme de vérification, ce travail serait devenu extrêmement frustrant. Je tiens aussi à rendre un hommage mérité à Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission. Avec son équipe, il s'est acquitté d'une tâche très difficile, mais enrichissante. Il continuera de bénéficier de l'appui et des encouragements du Ministère colombien des relations extérieures et du personnel de l'administration Petro Urrego aussi longtemps qu'il le faudra pour accomplir pleinement sa mission. Même si cela lui demande des efforts considérables, il faudra surmonter tous les obstacles et toutes les difficultés. Les succès déjà obtenus montrent que c'est possible. C'est pourquoi j'accueille avec optimisme le rapport présenté au Conseil de sécurité il y a quelques instants par le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je tiens à rappeler que l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé par l'État colombien, représenté à l'époque par le Président Juan Manuel Santos Calderón, a été adopté en tant que document officiel du Conseil de sécurité, ce qui constitue un précédent historique. C'est la condition *sine qua non* pour instaurer une paix nationale. Je fais référence plus précisément au document portant la cote S/2017/272. Je le mentionne parce que son contenu reflète la teneur des accords qui ont fait l'objet d'une déclaration d'État unilatérale de la part du Président Santos Calderón lui-même. Le texte du document indique comment cette déclaration a vu le jour.

Nous savons tous et toutes qu'une déclaration d'État unilatérale est contraignante pour tous les pays du monde. La Cour internationale de Justice s'est déjà prononcée sur son caractère contraignant et sa portée. Par conséquent, l'obligation qui incombe à la Colombie en vertu de cette déclaration unilatérale prévaut sur son ordre juridique interne.

Le 27 novembre 2023, le Président de la Colombie, Gustavo Petro Urrego, a adressé une lettre ouverte au Secrétaire général dans laquelle il a déclaré qu'il reconnaissait que la déclaration susmentionnée entraînait des obligations irréductibles pour l'État colombien et dans laquelle il a fait part de sa « volonté irrévocable de maintenir l'engagement inaltérable déjà pris ». Il a ainsi indiqué,

« Je ne ménagerai aucun effort pour veiller à ce que cet engagement soit pleinement respecté »,

et

« Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour y parvenir ».

En ce qui concerne la Juridiction spéciale pour la paix, dont les règles essentielles relatives à son existence et à son fonctionnement découlent du contenu du document du Conseil, je souligne aujourd'hui, à l'ONU, que le fait d'affirmer qu'on ne doit pas porter atteinte aux droits qui y sont énoncés ne constitue pas une ingérence indue dans un pouvoir public interne, mais plutôt l'accomplissement d'une obligation qui incombe à l'État de faire respecter ce qui a été convenu, en gardant toujours à l'esprit que la Juridiction spéciale pour la paix ne fait pas partie des instances judiciaires nationales ordinaires, mais qu'il s'agit d'une juridiction internationale, puisqu'elle a été promue par le Conseil de sécurité lui-même.

La Juridiction spéciale pour la paix doit par conséquent respecter sa compétence personnelle et matérielle, à savoir le droit d'intégrer toute la vérité, qui sous-tend le droit fondamental des victimes et du pays tout entier, applicable pour ce qui est des obstacles extrajudiciaires qui surgissent aujourd'hui d'une façon imprévue, puisqu'ils n'ont jamais été inscrits dans le texte qui a porté création de cette institution. Les négociateurs de l'accord de paix n'avaient pas imaginé cette situation. Par ailleurs, il n'est pas possible de faire abstraction des normes relatives au droit à l'amnistie et à la renonciation aux poursuites pénales lorsqu'elles sont applicables. Il n'est pas non plus possible de fragmenter sa compétence, qui prévaut lorsqu'elle est déterminée arbitrairement. Malheureusement, c'est ce qui s'est passé.

Cependant, il ne faut pas croire que cela empêche la Juridiction spéciale pour la paix d'être un modèle de justice spéciale pour la paix. Peut-être que ses

détaillements serviront de leçon de manière à ce que, en se conformant aux normes qui font autorité, elle se développe pour devenir un symbole de justice pour le monde entier. Telle était l'intention de ceux d'entre nous qui ont participé à sa création. Nous continuons d'être reconnaissants d'avoir eu cette chance historique.

Mais les parties contractantes existent toujours. Il s'agit d'un processus de paix colombien, qui n'a pas encore abouti. C'est pourquoi nous nous réunissons dans cette salle tous les trois mois pour prendre connaissance des progrès accomplis. Cela signifie qu'il existe des moyens d'examiner, grâce à un accord spécial, en dehors de ce qui est prévu par le droit international humanitaire, et sans chercher d'une manière ou d'une autre à revenir sur des phases de négociation déjà conclues, s'il est possible de remédier aux situations négatives qui sont apparues indépendamment de la volonté des parties. Nous avons déjà perdu quatre années s'agissant du processus de mise en œuvre. Depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable à La Havane, un dirigeant a été élu sous la bannière d'une paix brisée. Nous demandons un délai de quatre ans. Cela vaudrait la peine d'envisager de le récupérer.

Les négociateurs de paix contemporains ont également émis l'idée qu'il valait la peine de réfléchir à la possibilité de créer un tribunal ou une cour hybride pour mettre éventuellement en place un mécanisme de clôture définitive – un moyen de tourner la page, qui offre une seconde chance à ceux qui aspirent à la renaissance de la patrie colombienne.

Je dis tout cela parce que les membres du Conseil sont des artisans de la paix. Le monde troublé d'aujourd'hui considère les membres du Conseil comme une référence en matière de compréhension et d'harmonie. La Colombie a prouvé qu'elle était un artisan de la paix, aux côtés des membres du Conseil de sécurité. Nous sommes partenaires dans ce voyage. Éclairons cette partie de l'humanité – la majorité, nous en sommes certains – qui ne se lasse pas de chercher des solutions. Faisons la paix avec l'histoire, la paix aujourd'hui, la paix avec celles et ceux qui n'ont pas encore vu le jour. Il semblerait, pour l'instant, que nous les invitions dans un monde détruit, sans avenir, ce qui n'est pas acceptable.

Comme l'a dit Jorge Luis Borges,

« Un homme se propose la tâche de dessiner le monde. Au fil des ans, il peuple un espace d'images de provinces, de royaumes, de montagnes, de baies, de navires, d'îles, de poissons, d'habitations, d'instruments, d'astres, de chevaux et de personnes.

Peu avant de mourir, il découvre que ce patient labyrinthe de lignes trace l'image de son visage ». (*Epilogue, El Hacedor, Primera ed. Vintage Español ed. Nueva York: Vintage Español. 2013*)

À cet égard, ce qui a été convenu en 2016 n'est rien d'autre que le résultat de l'espoir de divers hommes et femmes, combattants, hauts fonctionnaires, membres de la société civile et citoyens, indépendamment de leurs origines ou de leur statut, dont le véritable visage a toujours été celui de la paix, une mission complétée par la politique de paix totale proposée par le Président Gustavo Petro Urrego. C'est un visage qui, comme nous l'avons dit à d'autres occasions, est celui des peuples autochtones, des Afrodescendants, des femmes et des personnes d'orientations sexuelles et d'identités de genre différentes, un visage qui a la forme d'institutions qui ont été mises en place d'un commun accord et dont nous devons faire progresser la mise en œuvre, et enfin, une figure qui doit être étayée par un tribunal de justice pour la paix qui

respecte sans crainte les normes qui ont été élaborées avec un amour et un dévouement patriotiques.

Je conclurai aujourd'hui en réaffirmant l'engagement du Gouvernement pour le changement du Président Petro Urrego à construire un pays solide, fort, résilient et juste, où la voix de ses citoyens et la protection de la vie sont des éléments fondamentaux, une Colombie qui soit une puissance mondiale porteuse de vie et d'espoir, un pays de beauté.

Je souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil en Colombie en février. Nous les attendons à bras ouverts.

La Présidente : Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 40.